

[Text]

anything because it has some importance, it has a major task to perform and it has a particular authority of its own which, as I said, is totally dissimilar from his. However, I am sure, Mr. Chairman, if you were to call him he would be glad to give evidence on this very point.

The Chairman: I should interject here that we intend to have the Chief Electoral Officer, Mr. Hamel, with us as often and as completely as possible. He was to have been here today, but circumstances prevented his coming. However, he will be participating with us to a very great extent.

Mr. Walker: Just for our future reference, was your recommendation really weighed by the reaction of the then electoral officer?

• 1450

Mr. Smith: I think so. We were moving basically towards a solution to the problem without at that stage determining how it was going to be administered. And when we arrived at that point we had to do it.

Mr. Walker: Yes.

Mr. Smith: We had him as our first witness.

Mr. Walker: I see. Thank you.

The Chairman: Mr. Brewin.

Mr. Brewin: Mr. Walker has just raised the very subject I wanted to discuss with the members of the Committee. I notice that inconsistent with the proposal to have a separate registrar, it is suggested that it would be wise to have a special and separate election and political finances act, rather than some sections perhaps lost in the large territory of the Elections Act itself. Is that consistent with what we have been saying?

Mr. Smith: Right, Mr. Brewin.

Mr. Brewin: May I invite your comment on the suggestion? Did you find during your travels, interviews, research and so on, that the major problem here was one of enforcement? Perhaps if enforcement in this particular field is to be effective, it requires a separate operation, one not tied to or tangled up with all the other innumerable details that are inevitably involved in an election.

[Interpretation]

erreur de faire de ce bureau une section sans importance soit parce qu'elle joue un rôle majeur, qu'elle détient une autorité particulière qui lui est propre et, je l'ai déjà dit, qu'elle est tout à fait distincte de la sienne. Toutefois, je suis certain, monsieur le président, que si vous le rencontriez à nouveau, il serait heureux de vous donner des précisions à ce sujet.

Le président: J'interviens ici pour vous dire que nous avons l'intention de faire venir M. Hamel, directeur général des élections aussi souvent que possible. Il devait venir aujourd'hui, mais des circonstances incontrôlables l'ont empêché de le faire. Toutefois, il collaborera avec nous dans une grande mesure.

M. Walker: Votre recommandation fait-elle vraiment suite à la réaction de l'ancien directeur général des élections?

M. Smith: Je le crois. Nous en arrivons fondamentalement à une solution au problème sans pour cela déterminer à ce stade comment on devrait l'administrer et lorsque nous sommes arrivés à ce point, nous devons le faire.

M. Walker: En effet.

M. Smith: Nous l'avions comme premier témoin.

M. Walker: Ça va. Merci.

Le président: Monsieur Brewin.

M. Brewin: M. Walker vient tout juste de soulever le sujet que je voulais discuter avec les membres du Comité. Étant en désaccord avec la proposition voulant qu'il y ait un registraire indépendant, on dit qu'il serait sage d'avoir une élection spéciale et indépendante et une loi sur les Finances en matière politique plutôt que certains articles qui se perdent peut-être dans la littérature abondante de la loi sur les élections elles-mêmes. Est-ce que cela concorde avec ce que nous avons dit?

M. Smith: C'est juste, monsieur Brewin.

M. Brewin: Puis-je obtenir vos commentaires sur la proposition? Au cours de vos voyages, de vos entrevues et de vos recherches, avez-vous découvert que le problème important était l'application? Peut-être si la mise en vigueur dans ce domaine particulier doit être officielle, cela doit comporter une opération indépendante non pas assujettie à tous les autres détails qui surviennent inévitablement au cours d'une élection.